



EVOLUTIONS ET TENDANCES

1. Augmentation du nombre de sociétés actives assujetties

Les données montrent que le nombre total de sociétés affiliées, assujetties au statut social, a augmenté de façon importante, à savoir une augmentation de **31.989** unités (+ **5,65 %**) par rapport à l'année dernière.

1.1 Evolution du nombre des sociétés actives assujetties par région

Région	2017	2018	2019	2020
Région flamande	330.927	342.975	354.456	372.220
Région wallonne	122.071	125.097	127.104	133.856
Région bruxelloise	79.557	81.209	82.080	87.970
Adresse inconnue	1.348	1.898	2.142	3.725
Total	533.903	551.179	565.782	597.771

La région bruxelloise a connu l'augmentation relative la plus forte. La région wallonne se classe en 2^e position et la région flamande en 3^e position.

- + 7,18 % (+ 5.890) au lieu de + 1,07 % (+ 871) en 2019 pour la région bruxelloise ;
- + 5,31 % (+ 6.752) au lieu de + 1,60 % (+ 2.007) en 2019 pour la région wallonne ;
- + 5,01 % (+ 17.764) au lieu de + 3,35 % (+ 11.481) en 2019 pour la région flamande.

2. Diminution du nombre de sociétés assujetties faillies

Les données montrent que le nombre total de sociétés faillies a diminué, à savoir une diminution de **1.688** unités (- **25,16 %**) par rapport à l'année dernière.

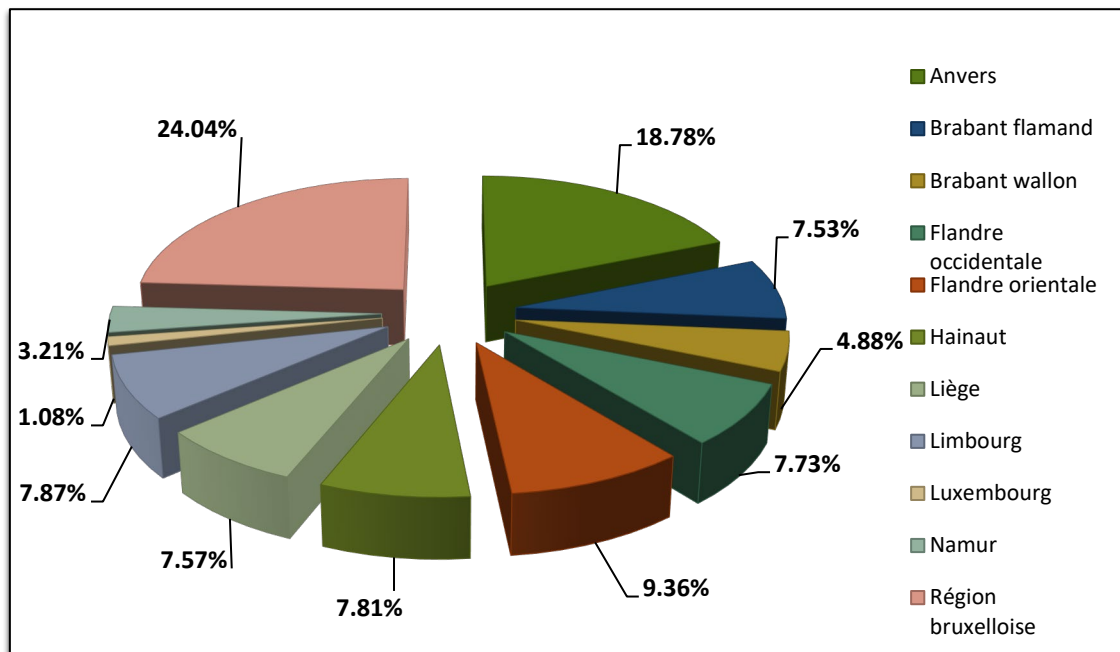
En comparant au sein du statut social le nombre de sociétés faillies avec le nombre total de sociétés actives sur une période de quatre ans, on constate une différence notable. On passe de 1,2 % pour l'année 2017 à 0,8 % pour l'année 2020.

2.1 Evolution du nombre des sociétés assujetties faillies par région

Région	2017	2018	2019	2020
Région flamande	3.183	3.076	3.125	2.574
Région wallonne	1.445	1.492	1.552	1.232
Région bruxelloise	1.994	2.440	2.028	1.207
Adresse inconnue	0	7	3	7
Total	6.622	7.015	6.708	5.020

Quand on examine la répartition nationale (chapitre 6), on constate que la région bruxelloise avec 1.207 unités (24,04 %) et la province d'Anvers (943 unités ou 18,78 %) sont en tête en ce qui concerne le nombre de faillites en Belgique. Les autres provinces ont un pourcentage qui se situe entre 7 % et 10 %, sauf les provinces du Brabant wallon, de Namur et du Luxembourg qui connaissent un pourcentage inférieur à 5 %.

Ces données statistiques figurent dans le graphique suivant :



3. Sociétés d'origine étrangère également reprises

En ce qui concerne les tableaux A-B-C-D du 1er chapitre et le chapitre 9, nous signalons qu'en plus des sociétés de droit belge, sont mentionnées d'autres catégories regroupant des sociétés d'origine étrangère.

Certaines sociétés étrangères viennent installer leur siège social en Belgique tout en gardant leur forme juridique d'origine. Par ailleurs, des sociétés belges transfèrent leur siège social à l'étranger tout en y conservant leur forme juridique belge.

Les sociétés groupées sous les codes 030 – 230 – 235 – 000 ne pourraient, à première vue, pas apparaître dans le groupe des sociétés dont le siège social est établi en Belgique (chapitre 1, A). Nous pourrions, en effet, considérer que, comme ces sociétés sont actives en Belgique, elles adopteraient une forme juridique de droit belge. La situation inverse se produit aussi : des sociétés belges actives à l'étranger conservent leur forme juridique de droit belge (chapitre 1, B-C-D).

4. Cotisation à charge des sociétés en 2020

a) Base légale

L'arrêté royal du 29 mars 2019 modifiant l'arrêté royal du 15 mars 1993 pris en exécution du chapitre II du titre III de la loi du 30 décembre 1992 portant des dispositions sociales et diverses, relatif à l'instauration d'une cotisation annuelle à charge des sociétés destinée au statut social des travailleurs indépendants, a fixé la cotisation à charge des sociétés pour 2020, en tenant compte, comme en 2004 jusqu'à 2019, de la taille de la société.

b) Montant

Pour l'année 2020, la cotisation annuelle due par les sociétés s'élève, soit à 347,50 euros (cotisation ordinaire), soit à 868,00 euros (cotisation majorée).

Une société est redevable de la cotisation ordinaire si le total de son bilan de l'avant-dernier exercice comptable clôturé n'excède pas 702.954,47 euros. La cotisation majorée est due lorsque ce total excède ce montant.

Le total du bilan servant de base à la détermination de la cotisation à charge des sociétés est la valeur comptable totale de l'actif de la société concernée telle qu'elle ressort du bilan qu'elle a elle-même déposé à la Banque Nationale de Belgique.

Le montant qui sert à déterminer si la société est redevable ou non de la cotisation majorée est celui du total du bilan de l'avant-dernier exercice comptable clôturé. Pour la détermination de l'avant-dernier exercice comptable clôturé, il est tenu compte de la situation au 1er janvier de l'année de cotisation (2020).

c) Répartition des sociétés affiliées par caisse d'assurances sociales selon la cotisation payée à charge des sociétés

C1. Nombre

Ci-après suit un tableau du nombre de sociétés affiliées qui fait une distinction selon l'importance de la cotisation à charge des sociétés.

Caisses d'assurances sociales	Nombre de sociétés			Total
	Non connu	€ 347,50 (cotisation ordinaire)	€ 868,00 (cotisation majorée)	
Group S	645	15.223	6.137	22.005
Xerius	11.342	81.885	20.752	113.979
Liantis	6.991	70.764	20.254	98.009
Partena	1.382	40.958	11.535	53.875
Acerta	8.450	94.420	27.320	130.190
Securex Integrity	3.627	44.209	12.535	60.371
Incozina	202	3.754	1.477	5.433
Multipen	341	4.301	1.113	5.755
L'Entraide	47	4.750	921	5.718
Caisse wallonne d'assurances sociales de l'U.C.M.	1.798	27.826	5.508	35.132
Caisse nationale auxiliaire d'assurances sociales pour travailleurs indépendants	11.433	42.671	13.200	67.304
Total	46.258	430.761	120.752	597.771

C2. Masse théorique

Sur base du tableau mentionné ci-dessus sous point c1, on peut donner un aperçu, par caisse d'assurances sociales, de la masse théorique de la cotisation à charge des sociétés.

Caisses d'assurances sociales	Masse théorique de la cotisation à charge des sociétés (en euros)			Total
	Non connue	€ 347,50 (cotisation ordinaire)	€ 868,00 (cotisation majorée)	
Group S	-	5.289.992,50	5.326.916,00	10.616.908,50
Xerius	-	28.455.037,50	18.012.736,00	46.467.773,50
Liantis	-	24.590.490,00	17.580.472,00	42.170.962,00
Partena	-	14.232.905,00	10.012.380,00	24.245.285,00
Acerta	-	32.810.950,00	23.713.760,00	56.524.710,00
Securex Integrity	-	15.362.627,50	10.880.380,00	26.243.007,50
Incozina	-	1.304.515,00	1.282.036,00	2.586.551,00
Multipen	-	1.494.597,50	966.084,00	2.460.681,50
L'Entraide	-	1.650.625,00	799.428,00	2.450.053,00
Caisse wallonne d'assurances sociales de l'U.C.M.	-	9.669.535,00	4.780.944,00	14.450.479,00
Caisse nationale auxiliaire d'assurances sociales pour travailleurs indépendants	-	14.828.172,50	11.457.600,00	26.285.772,50
Total	-	149.689.447,50	104.812.736,00	254.502.183,50